

Les Amériques en mai 2001

Le taux de croissance économique aux États-Unis a légèrement repris de l'allant en avril, enregistrant un 0,1 % après deux mois consécutifs de décroissance (-0,2 %). Les espoirs sont que les résultats d'avril indiquent la possibilité d'une relance imminente, et ce notamment grâce aux cinq révisions à la baisse des taux d'intérêt (chacune d'un demi-point) opérées par la Fed depuis le début de l'an d'une part et aux effets attendus des allègements fiscaux sur la consommation d'autre part. Dans les Amériques et après Québec, les chefs d'État et de gouvernement sont revenus à leurs négoce commerciaux et avancent sur différents dossiers de libre-échange, comme Panama en Amérique centrale et le Venezuela dans le Cône sud. En Amérique du Nord, et malgré les compromis de l'administration Bush en vue d'accélérer les discussions trilatérales sur le secteur de l'énergie, les différends commerciaux, avec le Canada (bois d'œuvre et brevets pharmaceutiques) et le Mexique (dont la clause investissement-États et le raisin), n'en continuent pas moins de s'envenimer.

ALÉNA

Metalclad

Aux premiers jours d'avril, un tribunal établi en Colombie Britannique pour résoudre l'affaire Metalclad impliquant la clause investisseurs-États de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), a statué en faveur de la compagnie californienne et imposé une pénalité de 16,7 millions de \$ É.-U. au gouvernement du Mexique. La poursuite, intentée en 1995, découle du fait que les gouvernements local et régional de Sonora au Mexique s'étaient opposés à ce que Metalclad installe une filiale à San Luis Potosi en raison des risques de pollution majeurs qu'aurait occasionnés le rejet de déchets toxiques dans une zone faisant de surcroît partie d'une réserve écologique. Bien que le gouvernement fédéral ait accordé un permis d'exploitation à Metalclad, les autorités régionales ont néanmoins procédé à l'expropriation de la compagnie, et cette dernière a intenté une poursuite en vertu du droit à la transparence qui doit s'appliquer aux normes en matière d'investissement, droit qui veut que les avoirs étrangers soient réglementés par des règles claires et cohérentes. Celles-ci avaient invoqué l'ambivalence de l'information qui lui avait été transmise concernant les compétences des différents paliers de gouvernement quant à l'emplacement de nouvelles activités productives. La décision du juge David Tysoe de la Cour Suprême de Colombie Britannique a renversé le jugement émis l'an dernier par un tribunal international, et a donné tort à Metalclad sur la question de la transparence, tout en imposant néanmoins une amende compensatoire au gouvernement du Mexique pour avoir exproprié les investissements de la compagnie lorsque la municipalité a créé la zone écologique. Metalclad envisage de porter en appel cette décision et d'invoquer de nouveau le droit à la transparence. Bien que partagée sur le fond, la décision du tribunal risque de faire jurisprudence nord-américaine, puisqu'elle crée maintenant un précédent sur la question du droit des entreprises à interpellier les mesures publiques qu'elles estiment aller à l'encontre de leurs activités. Elle va certainement relancer le débat sur le fameux chapitre 11 de l'ALÉNA ainsi que sur son éventuelle extension à la ZLÉA.

États-Unis

Les officiels américains ont été relativement discrets lors du Sommet de Québec, question sans doute de présenter une image consensuelle de la "Communauté des démocraties" qu'il s'agit d'implanter dans les Amériques et dont le socle économique doit être la ZLÉA. Il s'agissait d'un intermède puisque l'administration Bush est rapidement revenue à ce qui semble être sa ligne directrice en matière commerciale : redonner aux États-Unis le *leadership* dans les affaires économiques internationales, et ce, en rétablissant un consensus bipartisan sur le commerce et le libre-échange au Congrès d'une part et en prenant l'initiative sur tous les fronts commerciaux sur la scène internationale d'autre part. La pierre angulaire de cette stratégie, c'est la *Trade Promotion Authority* que l'administration espère obtenir du Congrès avant la fin de l'année.

Les priorités commerciales et l'agenda législatif pour l'année 2001 sont maintenant clairement établis (<http://www.ustr.gov/agenda.pdf>). Le lancement d'une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales, avec l'agriculture comme pièce maîtresse, et les négociations commerciales dans les Amériques sont les deux grandes priorités de l'administration. Rien de nouveau, sinon que celle-ci, par l'entremise du Bureau du Représentant au Commerce, Robert Zoellick, entend agir sur de "multiples fronts" dans le but notamment de "créer une concurrence dans la libéralisation des échanges", de mettre en place autour des États-Unis un réseau d'alliances commerciales à l'image des alliances militaires tissées à l'époque de la guerre froide, et par des accords bilatéraux, de récompenser les pays méritants, le Chili notamment mais également tout autre pays, une stratégie qui ne peut que semer la zizanie dans les Amériques. (http://www.ustr.gov/speech-test/zoellick/zoellick_3.html). Parmi les arguments avancés pour obtenir du Congrès la *Trade Promotion Authority*, ces deux-là : (1) commerce et sécurité sont pour les États-Unis indissociables ; (2) pas moins de 130 accords de libre-échange sont en vigueur dans le monde et les États-Unis ne sont partie contractante qu'à deux d'entre eux, celui avec le Canada et le Mexique et celui avec Israël. Si les États-Unis sont en arrière, c'est à eux-mêmes qu'ils doivent s'en prendre, à cause de leur inaction et des intérêts partisans en particulier. Au menu législatif pour cette année donc, la *Trade Promotion Authority*, mais également l'entérinement par le Congrès de l'accord de libre-échange avec la Jordanie ainsi que l'accord préférentiel avec les pays d'Europe du sud-est, le renouvellement de l'accord préférentiel avec les pays andins, le renouvellement du Système généralisé des préférences, et la mise en place des accords commerciaux bilatéraux avec le Vietnam et le Laos. L'*Agenda de commerce international* des États-Unis est disponible depuis les premiers jours de mai sur le site de l'USTR à l'adresse suivante : <http://usinfo.state.gov/cgi-bin/washfile/display.pl>.

On notera cependant que si l'administration Bush cherche à se faire plus conciliante envers le Congrès, promettant notamment une plus grande consultation et un meilleur suivi des dossiers, sa position sur les clauses sociales et environnementales est plus ambivalente que jamais, cherchant à noyer le poisson en renvoyant ces questions aux compétences des agences spécialisées des Nations Unies Par contre, pas question de chômer sur deux autres fronts : la mise en œuvre des accords souscrits et l'élimination des obstacles au commerce, deux domaines qui relèvent du mandat du Représentant au commerce et qui semblent mériter de sa part une attention toute particulière. Là encore le message est clair : les accords signés doivent être intégralement mis en œuvre par leurs partenaires commerciaux et des sanctions commerciales seront appliquées aux contrevenants et à ceux qui persistent à ne pas jouer loyalement les règles

du jeu du commerce. Ainsi, le 30 avril dernier, le Bureau du Représentant au Commerce a-t-il déposé ses trois rapports massue, celui sur le "Super 301", celui sur le "Spécial 301" qui s'applique aux droits de propriété intellectuelle et celui sur le "Titre VII", qui concerne les marchés publics. (<http://www.ustr.gov/>).

Le Canada est identifié dans le rapport sur le "super 301" pour les brevets pharmaceutiques, ce qui ne surprend pas puisqu'il s'agit d'un contentieux ancien. Par contre, la véritable surprise vient du dernier rapport, sur les marchés publics . Cinq "partenaires" y sont identifiés pour ne pas se conformer à l'accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics : l'Union européenne (télécommunications), le Japon (travaux publics), Taiwan (procédures administratives), l'Allemagne (sélection filtrée des fournisseurs) etle Canada pour les pratiques jugée discriminatoires des provinces. Les États-Unis vont-ils maintenant changer la constitution canadienne ?

Toujours est-il qu'une fois qu'un pays a été identifié, le Bureau du Représentant au Commerce doit entreprendre des investigations en vertu de la section 302 du Trade Act de 1974. Si les consultations avec le pays concerné n'aboutissent pas dans les 90 jours qui suivent la publication du rapport et que tort est donné au pays concerné, le Représentant au Commerce peut alors engager la procédure formelle de règlement des différends ou retirer les avantages octroyés en matière d'accès aux marchés publics. Le débat sur l'application unilatérale de sanctions de la part des États-Unis est relancé... Sans doute, ne s'agit-il pour le moment encore que d'un effet d'annonce sans grande conséquence encore qu'utile pour aller chercher des appuis au Congrès, mais il n'en demeure pas moins que la liste des différends commerciaux entre les États-Unis et leurs partenaires commerciaux s'allonge dangereusement , ce qui n'augure pas très bien pour l'avenir, et surtout, qu'on commence à voir de plus en plus qu'avec les nouveaux accords commerciaux, aucun domaine n'est vraiment à l'abri des mauvaises surprises. Quoi qu'il en soit, le Canada fait désormais partie de la liste rouge des pratiques commerciales déloyales que tient le Bureau du représentant au Commerce, dont, en passant, les effectifs ont été fortement augmentés depuis l'arrivée de Bush.

Quant au différend sur le bois d'œuvre, celui-ci vient de franchir une nouvelle étape. À la mi-mai, la Commission internationale du commerce des États-Unis (USITC) a statué dans un jugement préliminaire que les importations de bois d'œuvre de provenance canadienne mettaient en péril l'industrie nationale. Ce jugement autorise le Département du Commerce à aller de l'avant sur les mesures compensatoires et anti-dumping qu'il pourra appliquer sur les produits canadiens d'ici peu. Les syndicats et entreprises du bois d'œuvre aux États-Unis demandent à ce que des droits douaniers allant jusqu'à 78 %, pour un montant annuel de 8 milliards de \$ É.-U., soient imposés sur le bois canadien. Le point de litige réside maintenant sur la rétroactivité des mesures compensatoires qui seront imposées fin juin. La question est de savoir si les mesures s'appliqueront à partir de cette date, ou à partir de la fin avril, soit immédiatement après que les accords dans ce secteur soient venus à échéance.

Canada

- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a publié le 1^{er} mai, son deuxième rapport annuel sur le commerce international du Canada (*Le point sur le commerce en 2001* : http://www.dfait-maeci.gc.ca/eet/state_of_trade/trade_upd2001-f.pdf). (voir également le rapport annuel du gouvernement *Ouverture sur le monde : Priorités du Canada en*

matière d'accès aux marchés internationaux - 2001, qui a été rendu public le 11 avril dernier. <http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/2001/menu2001-f.asp>.

Le ministre du Commerce international du Canada, Pierre Pettigrew, a tout lieu de se réjouir malgré les nuages noirs qui s'accumulent dans le ciel des relations commerciales avec les États-Unis : le Canada a enregistré l'année dernière des résultats commerciaux tout à fait exceptionnels. Les exportations canadiennes de biens et de services ont augmenté en l'an 2000 de 14,9 %, et les importations de 10,8 %. Les exportations de biens et de services représentent 45,6 % du PIB, comparativement à 25,7 % en 1990, et les importations 41 %, comparativement à 25,7 % également en 1990. Grâce à ces excellents résultats commerciaux, le solde courant a atteint un excédent record de 18,9 milliards de \$ can., soit 1,8 % du PIB, ce qui contraste fortement avec les résultats de la première moitié des années 1990, le déficit courant atteignant le chiffre record de près de 28 milliards de \$ can. en 1993, soit environ 3,9 % du PIB. Conséquence de ceci : la dette extérieure nette du Canada est passée d'un niveau record de 44 % du PIB en 1993 à 23 % en 2000.

Ces résultats contrastent cependant avec le comportement du \$ can. sur les marchés des changes : en termes réels, le taux de change est orienté à la baisse depuis 1991 alors le solde du compte courant avec les États-Unis, en pourcentage du PIB, est quant à lui nettement orienté vers le haut depuis cette même année. Cette relation inverse, observable également aux États-Unis, soulève un problème nouveau, soit celui de la déconnexion entre la balance courante et la balance des capitaux. En l'occurrence, il apparaît que les mouvements des changes dépendent désormais davantage des mouvements et tendances des capitaux que des évolutions de la balance commerciale. En 2000, les entrées au titre des investissements directs étrangers ont été de 93,3 milliards de \$ can. et les sorties, de 61,7 milliards, soit un solde net positif de 31,5 milliards de \$ can. Par contre, les placements de portefeuille à l'étranger ont été de 62,9 milliards de \$ can. alors que les placements de portefeuille au Canada n'ont été que de 18,8 milliards de \$ can., soit un solde net de - 44 milliards de \$ can.. En y ajoutant les autres investissements nets (- 9,1 milliards de \$ can.), la balance du compte financier montre un déficit de - 21,6 milliards de \$ can. Le solde courant, de + 18,9 milliards de \$ can., se décompose ainsi : solde commercial, + 47,9 milliards de \$ can. ; le solde des revenus financiers : - 30,2 milliards de \$ can. ; et les transferts nets, + 1,2 milliards de \$ can.

D'autres faits saillants ressortent de ce rapport.

Tout d'abord, les échanges commerciaux avec les États-Unis ont atteint des niveaux records en 2000. La part des États-Unis dans les exportations totales de biens et de services s'est élevée à 82,9 % ; elle est de 86,1 % dans les exportations de marchandises. L'augmentation est tendancielle. Ainsi la part des États-Unis dans les exportations de marchandises était en moyenne de 68,6 % dans les années soixante-dix, de 73,5 % dans les années quatre-vingt et de 80,8 % dans les années quatre-vingt-dix. Cette augmentation s'est fait au détriment des exportations vers les autres régions du monde, bien que celles-ci aient connu une meilleure année en 2000 comparativement aux deux années précédentes. Qui plus est, malgré une forte progression des exportations, les échanges avec l'Amérique latine, à commencer avec le Mexique, sont peu satisfaisants sur le plan des résultats. Les données ne sont sans doute sous-estimées en raison des transbordements, mais il n'en demeure pas moins que ceux-ci sont déficitaires, de façon croissante, et qu'en pourcentage des exportations totales de marchandises, les exportations vers l'Amérique latine représentent à peine 1,5 %, les exportations vers le

Mexique représentant 0,5 % environ des exportations totales du Canada. Pour ce qui a trait aux importations, on notera également la part croissante des États-Unis, celle-ci passant de 70,1 % du total dans les années soixante-dix à 74,5 % dans les années quatre-vingt-dix. Dans leur cas toutefois, on note une tendance à la baisse en 1999 et 2000, la part des États-Unis dans les importations totales atteignant en 2000, 73,7 % comparativement à 77 % en 1998. L'excédent commercial avec les États-Unis est, quant à lui, passé de 32,4 à 63,5 milliards de \$ can entre 1999 et 2000, un niveau record qui compense largement le déficit avec le reste du monde.

Le Canada est le premier partenaire commercial des États-Unis. Toutefois, cette position à tendance à s'effriter. En pourcentage des importations, la part du Canada est passée de 19,5 % au milieu des années quatre-vingt-dix à 18,8 %. En comparaison, celle du Mexique est passée de 8,4 % à 11,2 %. La tendance est la même du côté des exportations américaines : en pourcentage du total, la part du Canada est passée durant la même période de 23,4 % à 22,9 %, alors que celle du Mexique est passée de 13,4 % à 14,3 %.

Autre fait saillant : la composition du commerce évolue favorablement. L'année dernière, les exportations énergétiques (pétrole, gaz, électricité) ont connu une croissance spectaculaire, avec le résultat que l'excédent commercial est passé de 19 à 34,8 milliards de \$ can. entre 1999 et 2000, et tout indique que cette tendance doit s'accroître. De manière plus significative toutefois, on notera la forte progression des exportations de machines et d'équipements, et d'une manière générale des exportations de produits de haute technologie. Les exportations de produits de haute technologie ont représenté 28,9 % des exportations totales de marchandises l'année dernière, comparativement à 14 % en 1992. Elles ont augmenté de 30 % entre 1999 et 2000. Quant aux importations de ces produits, en progression de 26,2 % l'année dernière elles représentent 37 % des importations totales de marchandises, contre 22 % en 1992. Les machines et équipements de bureau, avec 41 % des exportations de haute technologie et 51,5 % des importations, constituent la principale composante de ce commerce. Il est intéressant de relever également que le Québec, avec 43,4 % des exportations canadiennes de haute technologie, est devenu la première province exportatrice dans ce domaine, devant l'Ontario, 41,2 %. Les exportations de ces produits représentent maintenant plus de 30 % des exportations totales du Québec, contre 10 % pour l'Ontario. Pour ce qui a trait aux importations, c'est l'Ontario qui arrive en tête, avec 58 % des importations canadiennes en 1999, devant le Québec, 28 %. Cela dit, la part du Canada dans les exportations mondiales de produits de haute technologie demeure modeste, 2,2 %. Il se situe loin derrière l'UE (36,9 %) et les États-Unis (10,9 %). Il est encore plus significatif de constater que si la part du Canada a peu bougé entre 1989 et 1999, celle du Mexique est par contre passée de 0,9 % à 3,8 %.

Enfin, dernier fait saillant : les investissements directs, tant canadiens à l'étranger qu'étrangers au Canada, ont fortement augmenté en 2000. Les investissements étrangers au Canada (IDEC) ont atteint 93,2 milliards de \$ can l'année dernière tandis que les investissements canadiens à l'étranger (IDCE) ont atteint 61,7 milliards de \$ can. Dans les deux cas, il s'agit de chiffres records. L'IDCE aux États-Unis a représenté 62,3 % des sorties. Plusieurs acquisitions d'importance expliquent ces chiffres. On notera cependant là également certaines tendances qui soulèvent plus d'une interrogation. Tout d'abord, en pourcentage du stock total d'IDCE, la part des États-Unis est passée de 61 % à 52,2 % entre 1990 et 1999. Parallèlement on notera une augmentation de la part des Amériques, États-Unis non compris, de 8,5 % à 18,4 %. Toutefois, si certains pays comme le Mexique, le Chili ou l'Argentine ont vu leur part augmenter, c'est

principalement vers les paradis fiscaux que se sont orientés ces investissements. Par contre, dans le cas de l'IDEC, aucune surprise : la part des États-Unis dans le stock total est passée entre 1990 et 1999 de 64,2 % à 72,2 %. Enfin, on relèvera que, malgré une politique relativement bienveillante à l'égard de l'investissement, la part du Canada dans les investissements directs étrangers dans le monde diminue année après année. En 1999, le Canada concentrait 3,5 % des investissements comparativement à près de 11 % en 1980. De même, malgré une présence américaine accrue dans l'IDEC, la part du Canada dans l'IDE total des États-Unis diminue : elle est passée de 20,9 % à 10,1 % entre 1980 et 1999. Le Canada demeure un lieu d'investissement important, ce que confirment les enquêtes de la firme A. T. Kearney sur les intentions d'investissement. La dernière enquête (février 2001) indique que le Canada arrive en douzième position. Arrivent en tête du classement les États-Unis, suivis de la Chine, du Brésil, du Royaume-Uni et du Mexique. Le Canada a amélioré sa position depuis 1998 (17^{ème} rang), mais le Mexique également, faut-il le préciser.

- Autre source de satisfaction pour le gouvernement canadien : ainsi que le confirme la *Mise à jour économique* du ministère des Finances (17 mai 2001), le Canada a enregistré une solide performance économique en 2000, avec un taux de croissance du PIB de 4,7 % comparativement à 4,5 % en 1999. En moyenne, la croissance économique réelle a été de plus de 4 % entre 1997 et 2000, ce qui contraste avec le faible taux de 2,8 % enregistré entre 1993 et 1996. Le ralentissement de la croissance aux États-Unis commence à faire sentir ses effets. Le ministère des Finances a réajusté à la baisse ses prévisions pour l'année en cours : 2,4 %, comparativement au taux de 3,5 % annoncé en octobre de l'année dernière.

Le taux de chômage a été, en moyenne, de 6,8 % (7,6 % en 1999) et le taux de création d'emplois de 2,6 %, plus du double qu'aux États-Unis. Autre signe du redressement économique du Canada : la productivité a commencé à augmenter, de 1,7 % en moyenne entre 1997 et 2000 pour la productivité du travail, comparativement à 1,2 % au cours des deux décennies précédentes. En 2000, le revenu réel disponible par habitant a aussi augmenté fortement, de 2,9 % par rapport à 1999. La hausse des prix à la consommation a été de 2,7 %, comparativement à 1,7 % en 1999, une accélération de l'inflation imputable à l'augmentation des prix de l'énergie. Celle-ci demeure toutefois à l'intérieur de la fourchette de 1 à 3 % fixée par la Banque du Canada. L'énergie exclue, l'indice des prix a augmenté de 1,5 %. La Banque et le ministère des Finances ont d'ailleurs annoncé dans une déclaration commune, le 17 mai dernier, que la fourchette cible de maîtrise de l'inflation demeurerait inchangée, soit 1 % - 3 %, et ce, pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2006.

C'est en février 1991 que le ministère des Finances et la Banque du Canada ont, dans une déclaration commune, décidé d'adopter la méthode des cibles d'inflation. L'objectif était alors de ramener le taux d'inflation à 3 % pour la fin de 1992, et graduellement à 2 % en 1995. Les cibles ont été reconduites à deux reprises : de 1996 à 1998, puis de 1999 à 2001. Dans les deux cas, la fourchette a été fixée à 1 et 2 %, avec 2 % pour point médian. La durée de l'entente porte cette fois sur 5 ans, et non plus comme précédemment sur trois ans. La cible d'inflation est définie en fonction du taux d'accroissement de l'indice des prix à la consommation (IPC). Toutefois, étant donné la volatilité de certaines composantes de cet indice, la Banque du Canada avait recours à un autre indice, l'IPCX, pour fixer sa politique monétaire. L'IPCX excluait les fruits, les légumes, l'essence, le mazout, le gaz, le transport interurbain, le tabac, les intérêts hypothécaires et l'effet des changements des impôts indirects sur les composantes de l'indice. Cet indice donnait la

tendance en matière d'inflation. De légères modifications ont été apportées à cet indice qui servira désormais d'indice de référence et, à compter de juin, Statistique Canada publiera les chiffres mensuels de cet indice en même temps que ceux de l'IPC. (Voir la note d'information de la Banque du Canada à ce sujet : *Reconduction de la cible de maîtrise de l'inflation*, mai 2001 : <http://www.banqueducanada.ca/fr/presse/background-f.pdf>)

Mexique

Dans la première semaine de mai, un panel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a statué en faveur des producteurs agricoles californiens de raisin dans un conflit qui les opposait au Chili et au Mexique. Une vingtaine de producteurs californiens regroupés au sein de l'association *Desert Grape Growers* de Riverside en Californie estiment en effet que les deux pays vendent à des prix inférieurs à ceux en vigueur dans leurs marchés respectifs le raisin exporté vers les États-Unis, et ce particulièrement durant le printemps, saison productive de la Côte ouest. Les droits compensatoires exigés pourraient varier entre 22 et 99 %, ce qui n'est pas sans importance, pour le Chili notamment : près de 60 % de ses exportations aux États-Unis se concentrent dans la vente de raisin, pour un total annuel tournant autour de 270 millions de \$ É.-U. L'issue du litige affectera sensiblement le ton des négociations commerciales bilatérales en cours, notamment en ce qui a trait à l'inclusion ou non dans l'accords de droits anti-dumpings. Quoique moins touché que le Chili, le Mexique voit malgré tout s'allonger la liste déjà longue des litiges avec les États-Unis ; aussi celui-ci compte-t-il porter en appel la décision de l'OMC. Dans tous les cas, on attend la décision finale du Département du Commerce aux États-Unis, le 5 juin prochain, lequel décidera de détendre ou d'attiser le conflit commercial en déterminant le montant des amendes compensatoires.

Au Mexique, l'achat du groupe financier Banamex-Accival par Citygroup dans la troisième semaine de mai a alimenté de vifs débats sur la privatisation du secteur financier, avec en arrière fond le scandale du "Fobaproa" (ou populairement renommé "Robaproa"). La Banamex fait en effet partie des institutions financières du pays qui ont bénéficié des fonds publics qui ont été canalisés pendant la crise financière de 1995 pour sauver de la faillite le secteur bancaire privé. La plus grande partie de la dette de Banamex a ainsi été transférée aux contribuables, avec le résultat qu'aujourd'hui les avoirs de la Banque passent dans des mains étrangères.

Le Mexique fait figure de candidat choyé dans plusieurs dossiers multilatéraux. Il pourrait être le premier pays à se voir accorder une ligne de "crédit de contingence" de la part du Fonds monétaire international (FMI), d'un montant approximatif de 10 à 15 milliards de \$ É.-U. Ce crédit fait partie de la nouvelle politique préventive du Fonds qui permet d'offrir des ressources de réserve, à n'utiliser toutefois qu'en cas de crise, aux pays en développement présentant des bons résultats économiques. De plus, le Mexique et le Japon entameront formellement les négociations en vue d'un accord de libre-échange dès la première semaine de juin prochain, à l'occasion de la visite de Vicente Fox à Tokyo. Le commerce bilatéral est substantiellement déficitaire pour le Mexique, lequel exporte principalement de la viande de porc et ses dérivés vers le marché japonais, pour un total de 2 390 millions de \$ des É.-U., contre 5 200 millions de \$ des É.-U. d'importations japonaises concentrées dans le secteur automobile (aux chiffres de 2000). Un tel accord ferait du Mexique le premier pays des Amériques à contracter une entente de libre-échange avec le Japon. Le dossier de l'agriculture reste

cependant une question fort litigieuse, ce qui soulève certaines interrogations quant à l'issue de ces négociations.

MERCOSUR

Alors qu'au Brésil la crise énergétique commence à affecter sérieusement l'activité économique, en Argentine, le "nouveau" ministre de l'Économie, Domingo Cavallo a présenté un plan de développement incluant une importante réforme du système fiscal, ainsi que des coupures budgétaires atteignant les 900 millions de \$ É.-U.. Plusieurs produits autrefois exclus de toute taxation, tels les magazines, le service de télévision par câble, ainsi que l'industrie de la culture et du spectacle, se retrouvent maintenant imposés à plus de 14 %. Les impôts sur la vente de biens de capitaux sont, depuis le premier mai, réduits à plus de la moitié, soit de 21 à 10,5 %, tandis que les transactions financières verront leur taux de taxation augmenter légèrement de 0,25 à 0,40 %. Compte tenu de leur "sensibilité", dont on a pu entrevoir un aperçu au travers des mobilisations sociales de la fin et des premiers mois de l'an, les secteurs exclus de toute taxation sont ceux de l'éducation, la vente de livres, ainsi que le transport de personnes dans des distances inférieures à 100 kilomètres.

Grâce à ces mesures et à la reprise économique (le taux de croissance prévu du PIB pour cette année est de 2-2,5 %), Domingo Cavallo espère générer des recettes supplémentaires de l'ordre de 4 milliards de \$ É.-U., lesquelles permettront de maîtriser le déficit public autour de 6,5 milliards comme il a été convenu avec le FMI en décembre dernier. Pour le premier trimestre 2001, le déficit avait déjà atteint 3,1 milliards. Grâce à ces mesures, qui doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés par le Fonds pour l'année en cours avec pour objectif ultime l'équilibre budgétaire d'ici 2005, et après signature d'un nouvel accord de confirmation avec le FMI(<http://www.imf.org/external/NP/LOI/2001/arg/01/INDEX.HTM>), les fonds prévus dans le cadre du "blindage financier" monté par le FMI en décembre dernier mais suspendu depuis lors, ont été partiellement débloqués. L'Argentine se voit ainsi accorder une nouvelle tranche de crédit, de 1,2 milliards de \$ É.-U., dont 267 millions au titre de la Facilité de réserve supplémentaire (FRS). Un premier accord avait été signé par le Fonds et l'Argentine le 10 mars 2000, autorisant celle-ci à tirer sur le Fonds pour un montant de 6,8 milliards de \$ É.-U. L'accord de décembre, et entériné par le Fonds en janvier 2001, prévoyait des crédits supplémentaires de 13,4 milliards de \$ É.-U., dont 2,6 milliards au titre de la FRS. À ce jour, l'Argentine a tiré sur le Fonds environ 4,8 milliards de \$ É.-U.

Enfin et tablant sur la plus grande confiance des investisseurs dans la solvabilité de l'Argentine, un décret présidentiel a aussi autorisé dès la mi-mai l'émission de cinq nouveaux types de bons publics à moyen et long terme (2004-2005 et 2018-2031, respectivement) offrant aux investisseurs l'option de reporter à 2005 le paiement des titres expirant prochainement, ce qui soulagerait financièrement l'administration De la Rúa grâce à un apport d'argent frais de près de 17,5 milliards de \$ É.-U. Les bons en dollars et en pesos argentins dont les intérêts seront payables aux taux en vigueur lors de leur échéance, ne généreront pour la plupart aucun gain en intérêts durant les trois prochaines années et seront mis en vente à partir du 1^{er} juin prochain.

VENEZUELA ET PANAMA

À la suite d'une visite officielle en Colombie lors de la seconde semaine de mai, le Président du Venezuela, Hugo Chavez, et son vis-à-vis, Andrés Pastrana, sont convenus de resserrer les liens commerciaux et politiques entre les deux pays. Ils se sont entendus notamment pour mieux coordonner leurs systèmes douaniers respectifs ainsi que les règles à l'importation et pour définir une politique agricole commune. Malgré les rumeurs témoignant du contraire, Chavez aurait déclaré n'avoir aucune sympathie pour quelque mouvement de guérilla que ce soit et a évité toute discussion plus substantielle sur les frictions frontalières qui entâchent les relations entre les deux pays. Le commerce entre les deux pays a atteint l'an dernier un total de 2,3 milliards de \$ É.-U. ; on estime qu'il pourrait dépasser les 6 milliards d'ici 2006 si les efforts politiques vont dans ce sens. Par ailleurs, à la fin mai, le Venezuela a demandé formellement à être considéré comme membre associé au Mercosur, pour ensuite procéder aux négociations en vue d'intégrer pleinement le bloc économique du Cône sud une fois les négociations entre celui-ci et la Communauté andine (CAN) complétées.

À la mi-mai et après un an de négociations, le Panama et les cinq pays d'Amérique centrale (Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua et le Salvador) ont défini les bases des négociations qui doivent déboucher sur un accord de libre-échange et de promotion des investissements, accord qui couvrira un marché de 36 millions d'habitants. C'est la première fois que le Panama s'engage dans un projet d'intégration régionale. Plusieurs sujets délicats ont cependant été laissés à l'écart, dont notamment celui des télécommunications. Ce secteur est exclu de l'accord entre Panama et le Costa Rica, où ce secteur est public ; les cinq autres pays négocieront ultérieurement les règles relatives au commerce dans ce secteur particulier. Les négociations ont abordé avec succès le thème des échanges dans le secteur des services financiers et bancaires, un secteur particulièrement avancé dans le cas de Panama, et incluront éventuellement l'utilisation des réseaux routiers et portuaires de Panama. L'agenda des négociations prévoit maintenant des discussions bilatérales entre Panama et chacun des pays centre-américains en vue de définir la liste des biens, services et investissements qui seront couverts par l'entente, ainsi que les normes relatives à l'accès aux marchés, à l'élimination des tarifs et aux règles d'origine. La fin des négociations est prévue pour au plus tard décembre 2001.

Toujours au Panama et dans le cadre des coupures drastiques des dépenses publiques qui font suite à l'entente intervenue avec le FMI, la capitale a été saisie par des milliers de manifestants venus protester contre l'augmentation des tarifs du transport public, augmentant de 15 à 25 cents. Le gouvernement de Moscoso s'est en effet engagé à maîtriser le déficit fiscal, en procédant à des coupures allant dans les 187 millions de \$ É.-U., notamment grâce au gel des recrutements dans le secteur public (exception faite des enseignants, agents policiers et travailleurs de la santé), et aux coupures dans les dépenses sur le transport, les nouveaux équipements, les télécommunications et l'énergie. Lors des manifestations de la mi-mai, plusieurs affrontements entre les protestataires et les autorités policières ont été reportés, et les manifestants ont été dispersés à coup de balles en caoutchouc et de gaz lacrymogènes du palais gouvernemental autour duquel ils s'étaient amassés. Le gouvernement de Mireya Moscoso a rapidement fait marche arrière et modifié la mesure visant les coûts du transport, mais les groupes sociaux et syndicaux mobilisés ont fait front commun pour déclarer qu'ils continueraient les protestations contre les politiques économiques du gouvernement. Cette augmentation des prix du transport vient s'ajouter aux autres augmentations de prix, celles du service téléphonique, de l'eau et de l'électricité, tandis que les chiffres de l'emploi ne brillent guère (le taux de chômage se situe au dessus des 10 %) et que la croissance économique présente

des résultats modestes (2,7 % en 2000). Pour le moment du moins, la situation semble être revenue au calme.

BREVES HÉMISPHERIQUES

- *Indicateurs sur le développement global 2001*, un document statistique et analytique de la Banque mondiale, est maintenant disponible sur le site de la Banque : <http://www.worldbank.org/wdi>. Le rapport indique que l'indice de pauvreté en Amérique latine a diminué de 5 % durant la dernière décennie, toutefois, le nombre de personnes vivant avec moins de 2 \$ É.-U. par jour risque d'augmenter de nouveau si la croissance économique de la région se maintient dans les chiffres actuels. Sur le plan mondial, 20 % de la population vit avec moins de 1 \$ par jour, ce qui, lorsqu'on exclut la Chine, indique que durant la dernière décennie, l'indice de pauvreté mondial a augmenté.

- La Banque mondiale a approuvé à la mi-mai un crédit de 60 millions de \$ des É.-U. à la Bolivie. Les fonds seront essentiellement alloués à la réduction de la pauvreté et à la définition de mesures publiques ciblant les groupes les plus marginalisés, dont les Indiens et les femmes.

- À la fin mai, la mort de plus de 14 migrants clandestins dans le désert de l'Arizona a avivé de nouveaux débats sur la question de la protection des droits humains dans la zone frontalière entre les États-Unis et le Mexique, de la criminalisation du trafic de personnes, et provoqué de nouvelles discussions entre les exécutifs des deux pays sur la définition de programmes de migration temporaire. L'administration Fox a même envisagé la possibilité de fournir des trousseaux de survie. Dans la même semaine, la mort par asphyxie de plusieurs migrants guatémaltèques tentant de passer la frontière dissimulés sous le châssis d'un camion n'en n'a malheureusement pas pour autant suscité les mêmes réactions gouvernementales.

- Avec Panama, l'Équateur et le Salvador, le Guatemala devient le quatrième pays latino-américain à amarrer sa monnaie au dollar américain. Depuis les derniers jours d'avril, une loi permet en effet que tout paiement en dollar soit accepté et que le paiement des salaires puisse aussi se faire en dollars, ce qui reviendrait à faire du \$ une monnaie d'usage courant au même titre que la monnaie nationale, le quetzal. Les autorités officialisent ainsi une pratique en vigueur depuis belle lurette dans le pays.